



PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES

**DISCUSSION DE L'ARTICLE 6
ET EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DES VENDREDI 8 ET LUNDI 11 OCTOBRE 2010**

Article 6 (priorité)

(Non modifié)

I. – Le premier alinéa de l'article L. 351-1 du même code est ainsi rédigé :

« L'assurance vieillesse garantit une pension de retraite à l'assuré qui en demande la liquidation à partir de l'âge mentionné à l'article L. 161-17-2. »

II. – Le 1° de l'article L. 351-8 du même code est ainsi rédigé :

« 1° Les assurés qui atteignent l'âge prévu à l'article L. 161-17-2 augmenté de cinq années ; ».

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES :

BERNARD ANGELS, SÉNATEUR DU VAL D'OISE

Monsieur le secrétaire d'État, en premier lieu, cette mesure de relèvement de l'âge d'annulation de la décote risque de rendre encore plus difficile la situation des femmes. En effet, jusqu'à présent, elles ne peuvent, majoritairement, partir dès 60 ans faute d'avoir pu cumuler suffisamment d'annuités.

Or ce texte ne règle rien. Pire, il proroge ce phénomène : de nouveau, ce seront elles qui, majoritairement, devront attendre leurs 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Si elles choisissent de partir plus tôt, ce sera avec une retraite amputée de la décote.

En outre, étant donné que ce texte ne règle pas le problème des personnes exclues du marché du travail, notamment des seniors, cette mesure n'est pas sans impact sur l'assurance chômage. En effet, chaque année, entre 20 000 et 30 000 personnes resteront plus longtemps au chômage. Cela coûtera près de 265 millions d'euros par an à la seule UNEDIC. Or, à cette somme, il faut ajouter le surplus dû au relèvement du nombre d'années de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, ainsi que celui résultant de la part élevée que représentent les 55-60 ans parmi les personnes en situation de chômage.

Enfin, en relevant l'âge d'annulation de la décote à 67 ans, vous condamnez de nombreux salariés à ne pas profiter pleinement de leur retraite. Je me contenterai de citer, à l'appui de mon argumentation, deux chiffres qui viennent d'un organisme dont l'impartialité ne peut être contestée, l'INSEE.

Cet institut s'est intéressé au calcul de l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure liée à des maladies chroniques, aux séquelles d'affections aiguës ou de traumatismes.

Cette espérance de vie en bonne santé était estimée en 2007 à 63,1 ans pour les hommes et à 64,2 ans pour les femmes. Il est inadmissible de contraindre ainsi les salariés les plus fragiles, ceux dont les parcours professionnels sont souvent difficiles et irréguliers, et dont les revenus dépassent souvent à peine le SMIC, à rogner sur leur temps de vie en bonne santé pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Nous sommes nombreux sur ces travées à avoir rappelé que d'autres leviers auraient dû être mis en œuvre pour ne pas faire reposer la question du financement de notre régime de retraites sur les seuls salariés, a fortiori s'ils sont déjà en situation de fragilité. Mais vous les avez sciemment occultés...

CLAUDINE LEPAGE, SÉNATRICE REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

Cet article est celui qui symbolise le mieux l'injustice et l'inefficacité de votre réforme. Le taux d'emploi des seniors contredit de façon flagrante votre prétendue logique. En pratique, vous allez laisser des milliers de personnes supplémentaires au chômage : joli tour de passe-passe. Qui est pénalisé par cet article ? Les salariés qui ont connu des carrières morcelées. Pour les quatre cinquièmes, ce sont des femmes.

Les Français de l'étranger -je ne parle pas des salariés de nos consulats qui n'ont même pas droit à la retraite pour cause de recrutement sur contrat local- ont souvent des carrières particulièrement morcelées. Ils subissent donc une vulnérabilité toute particulière.

JACKY LE MENN, SÉNATEUR D'ILLE-ET-VILAINE

En prenant la parole sur l'article 5, j'ai dit ma désapprobation devant le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans qui nous était proposé. Je vous fais part à présent de ma consternation, mes chers collègues. L'article 6 nous conduit en effet au cœur de l'injustice véhiculée par ce texte, dont il constitue une pièce maîtresse. Il faut d'abord nous expliquer, monsieur le secrétaire d'État, pourquoi le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans a nécessairement pour conséquence le décalage de 65 à 67 ans de l'âge de départ à taux plein, c'est-à-dire de l'âge où l'on ne subit plus de décote, le montant de la pension de retraite restant bien évidemment fixé au prorata du nombre d'années de travail pendant lesquelles le futur retraité a cotisé.

Pourquoi le relèvement de la première borne d'âge imposerait-il de relever la seconde ? Cela reste un mystère pour moi, mais aussi, me semble-t-il, pour la majorité de nos concitoyens. Par contre, j'en vois toutes les conséquences et tous les dangers pour les Françaises et les Français. Cette mesure est particulièrement pénalisante pour les femmes, mais aussi pour les personnes qui ont occupé des emplois précaires, et on ne redira jamais assez comment est ressentie cette mesure.

Ces femmes sont très nombreuses, et le seront encore plus, hélas, dans l'avenir, compte tenu de l'instabilité accrue du marché de l'emploi. Beaucoup de ces personnes risquent in fine de basculer, non pas dans une prise en charge par l'UNEDIC, mais tout simplement dans le RSA, en attendant l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans. Le RSA deviendra ainsi l'antichambre de la retraite pour nos concitoyens les plus fragiles !

Sur le plan financier, c'est aussi une très mauvaise nouvelle pour les départements. Ils risquent en effet de subir directement les conséquences de cette situation, alors qu'en l'état actuel de leurs finances ils n'ont vraiment pas besoin d'un accroissement de leurs charges. Si l'on veut agir concrètement en faveur de l'égalité des femmes par rapport aux hommes au moment de la retraite, et lutter contre la perpétuation de la pauvreté pour celles qui sont retraitées, notamment lorsqu'elles sont isolées, il ne faut pas commencer par les empêcher de prétendre à une retraite à taux plein avec un décalage de deux ans, ce qui serait le cas si ce scandaleux article 6 était adopté.

Et ce n'est pas l'amendement gouvernemental, déposé à la hâte hier matin, qui changera fondamentalement le caractère injuste de cet article, puisqu'il ne profitera qu'à 130 000 femmes, nées entre 1951 et 1955. Rappelons que, dès à présent, un retraité sur six doit attendre ses 65 ans pour prétendre à une retraite sans subir de décote. Je parle non pas d'une population minoritaire, mais bien de cohortes de retraités.

Ce n'est pas neutre sur le plan humain, car cette mesure va surtout concerner des personnes qui ne disposent pour vivre que de quelques centaines d'euros par mois, alors que le coût de la vie – je pense que personne ne me démentira sur ce point – ne cesse d'augmenter.

Veut-on pousser une partie de plus en plus importante des Français à la paupérisation, voire à la misère ? Je rappelle que le minimum vieillesse s'élève à 709 euros par mois, et que le seuil de pauvreté est fixé à 910 euros par mois pour une personne seule. Cela nous porte à réfléchir !

Aujourd'hui, avant même que cette réforme n'ait fait son œuvre, un million de retraités vivent déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Un million, monsieur le secrétaire d'État ! Et nombre de ceux qui travaillent, eux-mêmes de futurs retraités pauvres, ne sont pas très loin de ce seuil.

Oui, nous refusons cet horizon d'indigence que le Président de la République et le Gouvernement veulent imposer à des centaines de milliers de nos concitoyens.

Sans surprise, nous voterons donc contre cette triste disposition, ce scélérat article 6, si toutefois notre amendement de suppression est rejeté.

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS

Cet article relève de 65 à 67 ans l'âge du taux plein. Comme nous n'avons eu de cesse de le dire, il s'agit d'une grave injustice sociale.

Cette disposition pénalisera particulièrement les salariés précaires et les femmes. Il n'est pas juste que les mêmes conditions de départ en retraite s'appliquent à tous, s'en tenir compte des parcours de chacun et des perspectives d'espérance de vie.

Des alternatives existent pourtant, comme la prise en compte de la pénibilité ou la retraite choisie. Nous aborderons ces pistes dans la suite de cette discussion.

Les salariés précaires et ceux qui sont exposés à des travaux pénibles pourront difficilement travailler deux années supplémentaires. Comment expliquer aux salariés qui ont travaillé avec des horaires décalés, qui ont été exposés au bruit, aux vibrations ou au port de charges lourdes, qui ont manipulé des substances toxiques, cancérogènes, qui ont travaillé dans des conditions extrêmes de froid, dans les abattoirs, par exemple, qu'ils devront travailler deux années supplémentaires ?

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés. Or ces mêmes salariés ont une espérance de vie plus courte, puisque l'on sait, par exemple, que celle d'un ouvrier est en moyenne inférieure de sept années à celle d'un cadre.

Il y a pire : à 35 ans, un ouvrier peut statistiquement espérer connaître encore vingt-quatre ans de bonne santé, soit dix ans de moins qu'un cadre. Comment expliquer à ces salariés précaires, qui n'ont pas été déclarés inaptes au travail, qu'ils devront travailler deux années supplémentaires ? Par ailleurs, ce report va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite, ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

Les femmes, qui ont majoritairement des carrières morcelées et précaires, devront attendre jusqu'à 67 ans pour partir en retraite. Sans quoi, elles subiront l'application de la décote, donc une baisse du niveau des pensions pouvant aller jusqu'à 25 %, alors que leurs pensions sont toujours inférieures de 30 % à celles des hommes... Les femmes ont des carrières morcelées à cause de l'éducation des enfants. En effet, seulement 1,5 % des pères ayant un emploi cessent ou réduisent leur activité après la naissance d'un enfant, contre 35 % des mères. Et cela ne concerne pas que celles qui ont eu trois enfants, je le dis en réponse à l'amendement d'aumône que vous avez annoncé hier.

Certes, le taux d'activité féminin baisse beaucoup après la naissance du troisième enfant : alors que le taux d'activité

des mères d'un jeune enfant est de 81 %, il est de 36 % pour les mères de trois enfants de moins de trois ans. Ce taux passe à 51 % quand les enfants sont tous scolarisés.

Par conséquent, 44 % des femmes retraitées valident une carrière complète, contre 86 % des hommes retraités. Et un tiers des femmes avaient validé moins de vingt-quatre ans d'assurance. Cela a un impact direct sur le montant des retraites : 1617 euros pour les hommes et 1011 euros pour les femmes, pensions de réversion incluses. Et ce sont des moyennes, ce qui signifie que la moitié des femmes perçoivent une pension inférieure à la pension équivalente au seuil de pauvreté défini par la Communauté économique européenne, soit 880 euros.

De plus, la faiblesse des pensions féminines n'est que partiellement corrigée par les droits familiaux, soit l'assurance vieillesse des parents au foyer, AVPF, la majoration de durée d'assurance, MDA, et les majorations de pension pour trois enfants, qui représentent, en moyenne, 16 % des pensions pour les générations actuellement à la retraite. Sans l'apport de ces droits familiaux, la pension moyenne de droit propre des femmes représenterait non pas 48 %, mais seulement 42 % de celle des hommes.

Les femmes souffrent de carrières précaires à cause du chômage, du temps partiel et des emplois peu qualifiés qui les touchent en majorité. Les femmes sont plus frappées par le chômage que les hommes, et ce à tous les âges. En 2007, le taux de chômage des femmes âgées de 25 à 49 ans était encore supérieur de 1,5 point à celui des hommes. Par ailleurs, les femmes sont les premières concernées par le développement du temps partiel depuis les années quatre-vingt.

La plupart des femmes occupent durablement des emplois peu qualifiés : 60 % des employés non qualifiés sont des femmes. Par conséquent, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne plus tardivement que les hommes ; la mesure visant à reculer à 67 ans la seconde borne d'âge les touche donc particulièrement : 61,5 ans pour les femmes et 60,1 ans pour les hommes de la génération née en 1938. En particulier, les anciennes salariées du secteur privé nées en 1938 ont été 40 % à faire valoir leurs droits à 65 ans ou plus, contre 16 % des hommes de cette génération.

Si c'est une injustice pour tout le monde, ce passage de 65 ans à 67 ans frappe de plein fouet une majorité des femmes dans ce pays. C'est insupportable !

CLAIRE-LISE CAMPION, SÉNATRICE DE L'ESSONNE

Monsieur le secrétaire d'État, vous avez la conviction que le déplacement du curseur de 60 ans à 62 ans induira une remontée de l'emploi des personnes de plus de 55 ans. Nous vous avons démontré le contraire tout au long de nos interventions.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : six Français sur dix sont sans emploi lorsqu'ils partent à la retraite. Voilà, malheureusement, la réalité de l'emploi des seniors ! Or, que nous proposez-vous avec cet article 6, particulièrement injuste ? Attendre non plus 65 ans, mais 67 ans pour partir en retraite sans décote, pour partir avec une retraite à taux plein.

En matière de dépenses, où est l'économie que vous défendez ? L'allongement de deux années supplémentaires de la période de précarité dans laquelle vivent un grand nombre de nos concitoyens va les obliger à recourir aux minima sociaux. Le RSA pourrait ainsi devenir la variable d'ajustement. Vous gagnez, d'un côté, deux années de pension des Français mais cette prétendue économie va peser en partie sur les collectivités locales. Encore une fois, l'État alourdit au passage la barque des collectivités, notamment les départements ! Cette mesure est tout aussi contestable sur le plan humain. Obliger un grand nombre de nos concitoyens à vivre ces deux années supplémentaires de la solidarité nationale n'est pas acceptable. Cette situation de chômage est subie. Ces Français recherchent un emploi depuis des années et ne demanderaient qu'à contribuer à augmenter la richesse nationale, à vivre de leur travail, à transmettre leur savoir.

Les femmes sont particulièrement concernées. Parmi celles qui liquident leur pension à l'âge de 65 ans, la grande majorité est, en fait, éloignée du marché du travail depuis de nombreuses années. Elles liquident leur retraite à 65 ans pour éviter l'application d'une décote sur une pension déjà faible, trop faible. Et on en connaît les raisons : carrières interrompues, chômage, temps partiel, emplois précaires, emplois non qualifiés.

Cette mesure est injuste ! Vous accentuez les inégalités envers les salariés qui attendaient 65 ans, principalement les femmes, je le redis, pour liquider leurs droits à retraite, et ceux qui devront attendre d'avoir 67 ans. Certes, la question se pose de savoir si le système de retraite peut corriger des injustices ancrées depuis longtemps dans notre société. Mais les chiffres sont sans équivoque et ils doivent encore et encore être rappelés. Les femmes ont, en moyenne, une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes. Elles ne sont que 44 % à effectuer une carrière complète, contre 86 % des hommes.

Cette inégalité trouve aussi son origine dans la disparité des rémunérations entre hommes et femmes. Elle est estimée à 23 %. Allons-nous attendre que l'égalité soit un jour réalité ? Non ! Et ce ne sont pas les annonces que nous avons entendues ces derniers jours qui changeront quoi que ce soit, malheureusement, pour les femmes de notre pays.

Pour toutes ces raisons, vous devez renoncer à élever l'âge auquel les salariés pourront prétendre à une retraite à taux plein. Vous devez renoncer à cet article 6. C'est impératif !

DIDIER GUILLAUME, SÉNATEUR DE LA DRÔME

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, depuis quelques années, nous assistons à un changement de notre modèle républicain. À l'instant, nous avons même assisté, en direct, à l'une des plus grandes récessions sociales que la France ait connues ces dernières années, je veux parler du vote de l'article 5 revenant sur l'âge de la retraite à 60 ans et le portant à 62 ans. Mais, je le redis ici, le débat n'est pas fini au Parlement, le débat n'est pas fini avec les citoyens ! Tant que l'arbitre n'a pas sifflé la fin du match, on peut encore y croire !

Avec cet article 6, appelé par priorité, nous abordons le relèvement de 65 ans à 67 ans de l'âge de la retraite à taux plein. Je voudrais simplement évoquer le problème que rencontrent les personnes les plus âgées, celles qui s'entendent dire, à 45 ans, qu'elles sont trop vieilles pour pouvoir être embauchées. Et, dans le même temps, les jeunes, eux, s'entendent dire qu'ils n'ont pas assez d'expérience pour pouvoir être embauchés.

Ce pays ne sait ni accueillir ses enfants ni garder ses seniors au travail. Les personnes dont je veux parler sont celles qui ont la cinquantaine et que l'on ne veut ni recruter ni garder dans l'entreprise parce qu'elles seraient trop vieilles. Eh bien, demain, il leur faudra, à elles qui auront déjà travaillé longtemps, attendre d'avoir 67 ans pour toucher la retraite à taux plein, c'est-à-dire parfois dix à quinze ans après avoir arrêté de travailler. C'est de cela qu'il s'agit ! Alors, l'avenir qu'annonce le ministre aux plus âgés d'entre nous, ce n'est pas deux ans de travail de plus, c'est deux ans de galère de plus ! Ils ne vont pas gagner en tranquillité et en sérénité, mais attendre deux ans encore avant de toucher la retraite à taux plein.

Et nous parlons des personnes qui ont aujourd'hui 55 ans. Ne me dites pas qu'on va leur demander d'attendre deux ans de plus pour toucher leur retraite sans décote, alors qu'elles auront, pour la plupart, travaillé longtemps et dur avec des cotisations qui n'étaient peut-être pas celles qu'elles auraient dû être ! Ne me dites pas que c'est ainsi que l'on va les remercier d'avoir travaillé pour la France et d'avoir fait leur devoir de citoyen ! Ce modèle de société que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'État, et qui est soutenu par la majorité, nous n'en voulons pas ! Nous voulons un modèle où la France intègre ses enfants et garde ses seniors au travail. Nous voulons un modèle qui permette une retraite décente à ceux qui ont travaillé toute leur vie.

Nous aurons l'occasion, la semaine prochaine, d'évoquer les retraites agricoles, les retraites des commerçants, les retraites des artisans. Mais si, comme nous le constatons aujourd'hui, le montant des pensions versées est trop faible, qu'en sera-t-il alors demain ? Et il faudrait attendre encore plus longtemps avant de les toucher à taux plein ? Eh bien non, nous ne voulons vraiment pas de ce modèle de société !

Tout à l'heure, notre collègue Bernard Angels a évoqué clairement, après d'autres, le financement de la réforme que nous voulons. Et vous essayez de nous faire croire que les socialistes n'ont pas de projet alternatif. Car, à vous entendre, les communistes auraient un projet - tant mieux, tant mieux pour eux ! - mais les socialistes n'en auraient pas... C'est, en effet, une vieille habitude, que de diviser pour régner ! Mais vous ne nous diviserez pas, parce que nous sommes solidaires dans le combat face à ce projet de loi ! Nous sommes solidaires des millions de

Françaises et de Français qui ne veulent pas de ce texte ! Nous voulons une réforme de la retraite, mais nous voulons une réforme juste et équitable. Votre réforme est injuste, inéquitable, et inefficace, aussi. Si la loi était appliquée, ce serait déjà une vraie régression sociale, car il faudrait travailler jusqu'à l'âge de 62 ans. Mais franchement, n'est-ce pas plus injuste encore de devoir attendre 67 ans avant de toucher les fruits du travail de toute une vie ?

C'est vraiment injuste et scandaleux pour celles et ceux de nos concitoyens qui en sont là !

Malheureusement, je crains que vous ne persistiez dans l'erreur. Quant au groupe socialiste et apparentés, il propose une autre réforme, une réforme qui est financée, une réforme qui n'augmente pas les impôts, une réforme plus juste. Comme le disait tout à l'heure Jacky Le Menn, nous voulons respecter les travailleurs, respecter les salariés. Et si, en 2012, nous sommes de nouveau au Gouvernement, aux responsabilités, nous reviendrons sur cette réforme très injuste parce que nos concitoyens les plus âgés ont droit à un repos bien mérité et, surtout, le droit de pouvoir vivre de leur retraite.

JEAN-PIERRE CAFFET, SÉNATEUR DE PARIS

Je vais continuer dans le droit fil des propos que j'ai tenus il y a un instant en disant au Gouvernement que, quand nous nous référons à des exemples étrangers, nous ne sommes pas suffisamment stupides pour en demander la transposition absolument intégrale dans notre pays ! Une fois pour toutes, cessez de caricaturer sans arrêt nos propos !

Je faisais allusion à la méthode qu'ont utilisée nos voisins. Vous avez dit, monsieur le ministre - et c'est là votre erreur, peut-être même votre perversité - qu'il faut relever de 65 à 67 ans l'âge permettant de bénéficier d'une pension de retraite à taux plein en raison de l'espérance de vie à 65 ans et de l'augmentation de cette espérance de vie, qui est aujourd'hui à 84 ans. Je le répète, monsieur le ministre, ce n'est pas le bon critère ! Le bon critère, c'est celui qu'ont utilisé nos voisins : c'est l'espérance, à 50 ans, d'une vie sans limitation physique ou mentale, c'est-à-dire, je le répète une fois encore, ce qui reste à vivre à 50 ans

dans une santé à peu près correcte. Or, que constate-t-on, monsieur le ministre ? Que, dans tous les pays européens, et la France ne fait pas exception, ce reste à vivre en bonne santé à 50 ans est inférieur à vingt ans, soit une espérance de vie en bonne santé inférieure à 70 ans. Ce que vous faites ici, c'est que vous rapprochez l'âge de la retraite à taux plein, 67 ans, du terme de cette période d'espérance de vie en bonne santé dont je parle.

C'est exactement cela ! Elle sera même inférieure en France. La conséquence est très facilement imaginable : ceux qui seront obligés de travailler au-delà, de 65 à 67 ans, subiront des conditions de travail beaucoup plus difficiles, et, d'ailleurs, vous aurez non pas de nouveaux retraités, mais des chômeurs en plus. Ce que vous gagnerez peut-être sur les régimes de retraite en faisant passer la retraite sans décote de 65 à 67 ans, vous le retrouverez en charges dans les comptes de l'UNEDIC ou dans les dispositifs de solidarité nationale. C'est donc une absurdité totale du point de vue de l'efficacité !

Vous auriez pu, je le répète, vous y prendre autrement, c'est-à-dire « donner du temps au temps », selon l'expression consacrée.

Évidemment, monsieur le ministre, cela vous aurait obligé à trouver des ressources nouvelles. Vous auriez pu les trouver, par exemple, en taxant les revenus du patrimoine et du capital, mais vous vous y refusez de manière catégorique et c'est la raison pour laquelle le système que vous nous proposez est, je le répète, le plus rétrograde et le plus régressif pour la France.

J'ajoute un dernier élément : la situation faite aux femmes. Monsieur Woerth, vous le savez sans doute, le volet français de l'enquête sur les conditions de vie et des revenus des Européens, qui date de 2007, montre précisément que depuis 2005, le « reste à vivre en bonne santé » stagne pour les femmes. Il est exactement de 19,6 années après 50 ans, c'est-à-dire 69 ans et demi. Vous allez obliger des femmes à travailler jusqu'à 67 ans alors que statistiquement, en moyenne, elles seront en mauvaise santé à 69 ans et demi.

Vous leur appliquez la triple peine, c'est-à-dire qu'aux carrières courtes et aux pensions réduites, vous ajoutez maintenant la durée raccourcie de pension sans handicap et en bonne santé !

Monsieur le ministre, vous auriez pu vous y prendre autrement, en traitant, par exemple, la question de la pénibilité, nous y reviendrons. Vous la traitez quand elle est constatée, c'est-à-dire quand l'incapacité est là.

Monsieur le ministre, vous auriez pu également renforcer les moyens de la médecine du travail. Vous avez préféré lui retirer son indépendance et la faire passer sous la tutelle du patronat, ce qui me fait dire à la fin des fins que cette réforme est non pas la vôtre, mais celle du MEDEF !

ROLAND COURTEAU, SÉNATEUR DE L'AUDE

Avec cet article 6, nous sommes franchissons, sur le plan humain, un degré supplémentaire dans l'injustice de la réforme. Nous sommes effectivement dans le noyau dur de l'injustice. Qui atteindra l'âge de 65 ans sans avoir cotisé le nombre de trimestres suffisant ? Qui ? Les personnes qui auront eu les carrières les plus difficiles et les plus fragmentées et, parmi elles, une très grande proportion de femmes, cela vient d'être dit. En effet, elles ne sont que 44 % à effectuer une carrière complète, contre 86 % pour les hommes.

Les mères de deux enfants ont, je le rappelle, une retraite inférieure de 25 % à celles qui n'ont pas d'enfant, et ce alors que l'ensemble des femmes perçoivent des retraites inférieures de 40 % à celles des hommes.

Une chose est donc certaine : le report de 65 à 67 ans de l'âge auquel le bénéfice d'une retraite à taux plein est ouvert affectera particulièrement les femmes. C'est le résultat de l'amoncellement des inégalités qui se sont accumulées tout au long de leur vie professionnelle.

Autre constat : vous allez contraindre les personnes dont 70 % à 80 % n'ont pas d'emploi, à rester deux années de plus au chômage ou aux minima sociaux. Car votre projet, avec le passage de 65 à 67 ans ne correspond pas à la réalité de la politique menée par les entreprises en matière de maintien des seniors dans l'emploi.

Comment peut-on nous faire croire que cette réforme vise à faire travailler plus longtemps les seniors, alors même que ces derniers sont renvoyés chez eux par leur patron ?

En contraignant celles et ceux qui sont sans emploi à prendre leur retraite sans décote à 67 ans, vous allez donc les maintenir deux ans de plus au chômage. Certes, ce n'est plus, comme cela vient d'être dit, l'assurance vieillesse qui paiera, ce sera l'assurance chômage.

Drôles d'économies, surtout lorsque l'on sait que, avec votre réforme, plusieurs dizaines de milliers de personnes resteront au chômage au lieu de basculer dans la retraite ! Coût supplémentaire pour l'assurance chômage : plusieurs centaines de millions d'euros, m'a-t-on dit.

Vous faites payer une partie de votre réforme non seulement par les salariés, mais aussi par les organismes sociaux.

Autre problème et autre constat : avec cet article 6, le risque est grand de voir le RSA devenir le passage obligé de fin de carrière pour de nombreuses personnes qui devront attendre 67 ans avant de bénéficier d'une retraite à taux plein. Va-t-on avoir dès lors un RSA transformé en véritable salle d'attente du départ à la retraite et quel en sera le coût, pour les départements notamment ?

Quant aux seniors qui ont encore la chance d'avoir un travail et qui se sont usés, qui sont fourbus, qui sont parfois brisés, mais qui n'ont pas cotisé un nombre de trimestres suffisant, ils devront rester et faire face au rythme de travail que leur entreprise leur impose depuis des années. En fait, par cet article, vous prolongez le processus de fragilisation de certaines catégories de nos concitoyens par plus de précarité et plus de pauvreté.

Parmi tous les facteurs qui sont à l'origine de l'augmentation de l'espérance de vie, il en est un qui est loin d'être négligeable, c'est le droit accordé sous la présidence de François Mitterrand par le Gouvernement de Pierre Mauroy, le droit à la retraite à 60 ans, qui permet à nombre de nos concitoyens de vivre aujourd'hui en meilleure santé. Les bornes d'âge telles qu'elles sont proposées par le Gouvernement vont à contresens de la longue marche de l'humanité impulsée depuis longtemps par la gauche et par le mouvement syndical. C'est l'une des plus belles conquêtes sociales, avec la réduction du temps de travail, que vous voulez abattre.

Quoi que l'on nous dise, il y a derrière ces mesures de relèvement de la retraite à taux plein de 62 à 67 ans une

cohérence idéologique qui prime tout le reste, notamment le pacte social et républicain de ce pays : coups de canif au code du travail, remise en cause idéologique des 35 heures, démantèlement des services publics, baisse du niveau des pensions de retraite suite aux réformes Balladur et Fillon. Et je pourrais continuer la liste...

Avec votre réforme, vous prenez aux Français des années de bien-être et vous entamez leur espérance de vie.

Mais je conclus. Certes, le travail est l'un des éléments principaux d'intégration sociale des hommes et des femmes, mais il n'est pas le seul facteur d'épanouissement de l'individu : il y a aussi ce que l'on appelle le temps libre – je l'évoquais tout à l'heure –, le temps libéré, le temps conquis sur le temps de travail, c'est-à-dire le temps de la rencontre, de l'échange, du partage, du repos, le temps de la culture, aussi, le temps du sport et des loisirs, le temps de la solidarité, le temps consacré aux autres, à sa famille, bref, tout ce qui fait le lien social, la vie ensemble, en somme, la vie. C'est aussi à cela que s'attaque – que vous le vouliez ou non – votre réforme.

Voilà pourquoi nous nous opposerons vigoureusement à cet article 6.

JACQUES GILLOT, SÉNATEUR DE LA GUADELOUPE

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le recul de l'âge légal de 60 ans à 62 ans et celui de l'âge de départ à taux plein de 65 ans à 67 ans, le Gouvernement pénalise fortement les Français d'outre-mer où le niveau des retraites est nettement plus faible qu'en métropole et où les carrières sont morcelées, incomplètes.

Avec un taux de chômage endémique sur nos territoires, il n'est pas très difficile d'imaginer les difficultés de la majorité de nos populations pour obtenir le nombre de trimestres nécessaires à la perception d'une retraite à taux plein. Le report de deux ans de l'âge de la retraite sans décote sera dramatique.

Je rappelle que l'écart entre le montant moyen des pensionnés en Guadeloupe et en métropole est de 250 euros par mois, en défaveur du retraité guadeloupéen.

Une des explications tient aux modalités de calcul de la revalorisation annuelle des pensions, puisqu'elles dépendent de l'évolution de l'indice des prix métropolitain.

Or, je rappelle qu'entre 2001 et 2008 le différentiel de progression de l'inflation entre la métropole et la Guadeloupe a été de 26 % en défaveur de la Guadeloupe.

Il est donc nécessaire de prendre en compte l'évolution locale de l'indice des prix plutôt que l'évolution nationale dans le calcul de la revalorisation annuelle des pensions. Nous devons tenir compte de l'évolution de l'indice des prix propre à ces départements. Ainsi, double injustice pour les Français d'outre-mer : la faiblesse du niveau des pensions de retraite outre-mer est accentuée par la hausse des prix.

Face aux situations de monopole sur nos territoires d'outre-mer, dénoncées récemment par l'Autorité de la concurrence, et dans la mesure où l'État ne contrôle pas les prix en outre-mer, doit-on continuer à ignorer cette réalité, singulièrement pour les retraites des Français d'outre-mer ?

Aussi, la prise en compte de l'évolution de l'indice local des prix, l'extension du régime de retraite complémentaire obligatoire aux salariés agricoles ou encore la reconnaissance de la pénibilité pour les ouvriers agricoles exposés au chlordécone sont quelques-unes des corrections que nous vous proposerons d'apporter à ce projet de loi, qui pénalisera sinon prioritairement les travailleurs les plus fragiles sans aucune garantie pour la pérennité de notre système par répartition.

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES POUR L'EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

CHRISTIANE DEMONÈS, SÉNATRICE DU RHÔNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Mme Christiane Demontès. - La droite remet en cause, sans le dire, le modèle social français : un peu de franchise médicale par ci, un peu de travail le dimanche par là, coupes budgétaires et maintenant, la réforme des retraites... qui ne corrigera rien !

L'article 6 atteint des sommets dans l'injustice. Les sacrifices sont acceptables quand ils sont équitables ! Vous allez pénaliser les plus faibles, qui ont eu des carrières hachées. Les seniors sont de plus en plus nombreux et leur taux de chômage augmente, n'en déplaise à M. Wauquiez ! Les femmes sont singulièrement touchées : elles sont plus nombreuses à devoir attendre 65 ans et à toucher une pension inférieure à 900 euros par mois.

L'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus difficile, y compris pour les jeunes diplômés. Ils restent de plus en plus longtemps au chômage. Les générations nées dans les années 70 commencent à cotiser à 21 ans en moyenne : ils seront mécaniquement plus nombreux à devoir attendre 67 ans. Nous ne pouvons cautionner cette injustice.

RAYMONDE LE TEXIER, SÉNATRICE DU VAL D'OISE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Repousser l'âge du taux plein à 67 ans, c'est s'attaquer aux plus faibles, aux plus pauvres. Dans quel monde vivons-nous ? Jack Ralite et Pierre Mauroy nous ont parlé de ce monde ouvrier, de ces gens qui n'ont pas ménagé leur peine et qui ne pouvaient plus « arquer » au terme d'une vie de travail. Ce sont nos parents, nos grands-parents ! Pour eux, la retraite en bonne santé est un luxe. Quelle est l'espérance de vie de ceux qui ont dû lutter chaque jour pour ne pas sombrer ? Les femmes seront les premières victimes de cette réforme, une injustice de plus... Ces hommes et ces femmes vivent de leur travail, pas de leurs rentes ! Quant aux jeunes, je doute qu'ils soient rassurés par cet article, qui érige l'injustice en mode de gouvernement.

MARIE-CHRISTINE BLANDIN, SÉNATRICE DU NORD, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Il faut une réforme juste, efficace, durable. Ce n'est pas la vôtre, qui oublie tant de Français et pénalise tout particulièrement les femmes. Non contents d'avoir fragilisé l'emploi, d'avoir protégé ceux qui s'enrichissent sans travailler, vous prétendez aujourd'hui défendre la répartition avec un montage financier qui épargne le capital. Aux autres, les miettes.

On pourrait penser que ce gouvernement de droite est au moins un bon gestionnaire. Au contraire, il pille le FRR, laisse les collectivités locales face à des situations insolubles. Votre réforme est construite sur les hypothèses fausses, une croissance surévaluée.

Le détricotage des acquis sociaux va de pair avec la floraison des assurances privées. Vous auriez pu prendre de la hauteur, vous interroger sur la réalité du travail, trouver les ressources dans le fruit du travail, dont sont spoliés les salariés. Mais vous ne pouviez décevoir vos amis : les autres, les petits, les défavorisés, paieront.

Nous voterons contre l'article 6, avec toute l'indignation des écologistes.

CLAIRE-LISE CAMPION, SÉNATRICE DE L'ESSONNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

La corrélation entre le report de l'âge légal et l'âge de la retraite sans décote ne va pas de soi. La situation de nos concitoyens n'est pas la même, la possibilité de trouver du travail n'est pas la même à 63 ou à 67 ans !

Les femmes, qui sont déjà victimes d'inégalités criantes, seront gravement pénalisées. Votre projet va affecter tous ceux qui ont dû interrompre leur activité pour s'occuper d'enfants ou de parents âgés. Ces choix sont le plus souvent subis. Vous refusez de voir la réalité. Votre projet est injuste. Ce ne sont pas les amendements de dernière minute du Gouvernement qui tromperont les Français ! Supprimons cet article néfaste !

SAMIA GHALI, SÉNATRICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

A Marseille, les conflits sociaux se multiplient : un tiers de la population y vit sous le seuil de pauvreté. Dans nos permanences, nous voyons des gens qui souffrent.

Vous faites souffrir la France, monsieur le ministre ! Il faut que cela cesse. Tout le monde a droit au bonheur, au plaisir de s'occuper de ses petits-enfants, d'aider ses enfants.

En ôtant tout espoir aux jeunes, vous les renvoyez dans l'économie parallèle. C'est un danger. Quand le Président de la République rassurera-t-il les Français ? Ils ont besoin de preuves d'amour.

Nous voterons contre cet article, pour ceux qui manifesteront demain comme pour ceux qui ne peuvent se permettre de faire grève, mais qui soutiennent notre combat. Monsieur Woerth, la France d'en bas souffre : écoutez-là !

M. BERNARD ANGELS, SÉNATEUR DU VAL D'OISE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Ce texte lèse davantage ceux qui n'ont pas cumulé assez de trimestres. Les plus fragiles sont les plus exposés aux aléas de la vie. Avec cet article, vous aggravez leur sort.

Vous n'avez qu'un but : ne pas augmenter les dépenses sans prendre en compte la réalité humaine. Notre projet garantit le niveau des pensions pour permettre à chacun de vivre dignement ; pour cela, il recourt à de nouvelles recettes : une hausse des cotisations et un élargissement de l'assiette pour faire participer le capital. Cela procurerait 35 milliards, seul moyen d'éviter la régression sociale à laquelle conduit cette réforme.

JEAN-PIERRE BEL, SÉNATEUR DE L'ARIÈGE, PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Cet article est le coeur de ce projet de loi. Mais une autre réforme était possible.

Des parlementaires de la majorité estiment que les 62 ans se justifient mais non les 67 ans. Mais vous êtes jusqu'aboutistes. Votre seule concession, c'était un amendement rideau de fumée. Mais les Français ont bien compris ce que vous faites : regardez les sondages, ils refusent votre réforme et sont de plus en plus nombreux à vous le dire.

Il aurait pourtant été possible de réformer les retraites autrement. Regardez ce qu'a fait la Finlande où le taux d'emploi des seniors a été augmenté de 15 % en quinze ans. Ce n'est pas vraiment ce qui se passe en France !

Nous proposons d'accompagner les seniors, dès 45 ans, de généraliser le tutorat, d'organiser les départs progressifs.

Il y a quelques jours, vous avez dit à Pierre Mauroy qu'il était un homme du passé. C'est vous qui êtes des hommes du passif, comme aurait dit François Mitterrand !

DIDIER GUILLAUME, SÉNATEUR DE LA DRÔME, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Demain, il y aura beaucoup de monde dans les rues, une fois de plus. Il y aura bien sûr des batailles de chiffres, dérisoires. A partir du moment où vous refusez d'entendre les organisations syndicales, où vous boudez le dialogue social, les Français vont aller dans la rue pour vous dire que vous favorisez toujours les plus aisés au détriment des autres.

Cette réforme est injuste et elle n'est pas financée. C'est un trompe-l'oeil pour rassurer une toute petite partie des Français en ponctionnant tous les autres. Nous avons trop de chômeurs pauvres, vous voulez en faire des retraités pauvres. Au lieu de leur proposer emploi ou formation, vous les montrez du doigt !

Notre projet est cohérent : il porte sur les salaires mais aussi sur le capital. L'effort doit être réparti justement. Si nous insistons tant, c'est que nous vivons auprès des salariés.

Votre réforme montre que vous ne les connaissez pas. A moins que vous ne pensiez qu'il n'aurait pas fallu toucher aux 65 ans mais que vous n'osiez pas le dire !

C'est votre choix, mais c'est une posture idéologique.

YVES DAUDIGNY, SÉNATEUR DE L' AISNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Cet article serait une conséquence logique de l'article 5. Plus deux égale plus deux...

L'étude d'impact consacrée à l'article 6 est frappante. Outre l'économie attendue, le report de deux ans inciterait les entreprises à garder leurs seniors. Rien n'est moins sûr ! 57 % des personnes qui liquident leur pension à 65 ans sont sans emploi et ce sont notamment des femmes. Et vous leur imposeriez deux ans de plus ? Après toutes ces années de chômage ?

Il est inadmissible de prétendre que les carrières des femmes s'améliorent. Ce sont celles des hommes qui empirent ! La réduction de quatre trimestres à laquelle vous avez procédé l'an dernier n'a rien arrangé !

Cette réforme conduira enfin à un report de 440 à 530 millions de l'assurance vieillesse vers l'assurance chômage, sans compter les reports vers l'assurance maladie ou les conseils généraux. Nous voterons contre cet article, contre ce projet !

YVES CHASTAN, SÉNATEUR DE L'ARDÈCHE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Cet article est sans doute le plus injuste. On sait qui seront les plus touchés : ceux qui ont eu des carrières hachées, qui ont enchaîné des petits boulots, les femmes. Les chiffres sont connus mais le Gouvernement et la majorité ne les entendent pas. Les inégalités subies par les femmes ne sont pas, ne sont plus supportables. Renoncez donc à cet article !

Les jeunes aussi seront touchés par cette mesure, puisqu'ils entrent dans la vie active de plus en plus tard, ou accumulent stages, petits boulots ou CDD. Que message leur envoyez-vous ? Et à ceux qui ont des métiers pénibles, vous les laissez partir à 60 ans... s'ils sont déjà invalides.

Ce sont les retraites les plus faibles, les plus précaires qui sont visées. Nous n'avons décidément pas la même définition des mots justice et solidarité. Je ne voterai pas cet article.

MARC DAUNIS, SÉNATEUR DES ALPES-MARITIMES, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

L'article 6 cristallise le pire de votre réforme. Vous avez choisi la stratégie du blocage. Nous aurions presque des élans compassionnels pour le groupe de l'Union centriste ! Pourquoi, malgré vos mesurette, cette réforme suscite-t-elle un tel rejet populaire ? Près des deux tiers de nos concitoyens souhaitent une radicalisation du mouvement. C'est très grave, et vous en portez la responsabilité.

La brutalité, l'inefficacité de cette réforme ne sont plus à démontrer. Vous nous avez dit que nous n'avions pas de projet. C'est faux et vous le savez bien, les Français le savent aussi, ils ont vu clair dans votre jeu. Ils sont prêts à faire des efforts, mais justement partagés. En refusant, à longueur de débat, de mettre à contribution les revenus du capital, vous avez pris le risque de l'injustice. Dans une économie mondialisée, la frénésie du profit est devenue la règle. Si nous défaisons notre tissu social, nous ne sortirons pas de la crise avec un pays en bonne santé mais avec un pays affaibli.

FRANÇOIS PATRIAT, SÉNATEUR DE LA CÔTE D'OR, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Cette réforme est injuste et inégalitaire, on l'a dit. Le Gouvernement se pare de la vertu du courage. Or, le courage c'est de dire la vérité, non d'apporter des réponses idéologiques sans se soucier de leurs conséquences. Est-ce courageux de sauver les banques avec l'argent des contribuables ? De fermer le marché du travail en subventionnant les heures supplémentaires ? D'étendre le travail du dimanche, d'étrangler les collectivités ? De faire une révolution fiscale à rebours en favorisant la rente d'un côté et en supprimant de l'autre la demi-part des parents isolés ? D'aggraver les inégalités là où il aurait fallu rassurer les Français et leur offrir des perspectives pour leurs retraites ? D'autres réforme sont à venir, plus injustes encore, n'en doutons pas.

C'est pourquoi les Français, les jeunes se mobilisent contre cette réforme idéologique qui n'est pas placée sous le signe du courage mais sous ceux de l'injustice et du mensonge.

ANNIE JARRAUD-VERGNOLLE, SÉNATRICE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Comment concilier recul de l'âge de la retraite et emploi des seniors ? Comment accepter une réforme des retraites sans politique de l'emploi ? De plus en plus de salariés ont une carrière hachée ; vous voulez les faire travailler jusqu'à 67 ans. « La vie, la santé, l'avenir sont précaires : pourquoi l'emploi devrait y échapper ? » a dit Mme Parisot. Et maintenant, ce serait le tour des retraites ? « Entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit » ; or votre loi va développer la précarité chez nos anciens. Les financements existent, qui permettent une réforme sans repousser l'âge de départ à la retraite.

ROBERT NAVARRO, SÉNATEUR DE L'HÉRAULT, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Je voterai contre cet article. J'ai la prétention de penser que cela va me grandir aux yeux de mes concitoyens. Monsieur le ministre, est-ce par calcul, par idéologie, les deux peut-être, que vous refusez d'entendre ce que dit le peuple ? Avez-vous mesuré la désespérance de nos concitoyens, le risque que vous faites prendre à la République et au pays ? J'espère que la sagesse de notre peuple vous éclairera. Quand on vous écoute, monsieur le ministre, on a l'impression que la vie de salarié, c'est le paradis. C'est peut être vrai pour certains de vos administrés de Chantilly mais c'est faux au regard de l'explosion du nombre de maladies professionnelles ou des suicides qui se multiplient au travail.

Le débat et l'expression des élus vous gênent. Écoutez ce que les Français ont à vous dire, qui sont las des injustices, qui refusent de ramper jusqu'à la vieillesse. La limite des 65 ans doit être maintenue.

GISÈLE PRINTZ, SÉNATRICE DE LA MOSELLE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Je ne voterai pas cet article 6. Les femmes en seront les premières victimes. Monsieur le ministre, avez-vous peur des femmes ? De quoi voulez-vous les punir ? Elles sont pourtant essentielles et irremplaçables !

JEAN-LOUIS CARRÈRE, SÉNATEUR DES LANDES, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

La droite est décomplexée. Tout ce qui vous résiste, vous dérange, vous le massacrez : l'éducation, la justice, la gendarmerie ; vous répondez mal aux catastrophes naturelles ; vous avez mis à mal les collectivités locales. Maintenant, les retraites, le pilier essentiel du pacte social. A quand le tour de la sécurité sociale ? Vous laissez filer les déficits. Pourquoi ? Ne songerait-on pas à la privatisation ?

Vous auriez pu débattre avec nous mais vous voulez passer en force. Pour vous, il n'y a qu'une seule réforme, celle des variables d'âges. Et vous vous dites adeptes de la répartition ! Il aurait fallu que votre réforme soit financée ! Les propositions du parti socialiste -dont je vais vous remettre un exemplaire- sont claires : taxation du capital, augmentation étalée dans le temps de cotisations patronales et salariales, réforme des structures, notamment l'emploi des seniors. Vous n'avez pas voulu nous entendre. Vous obéissez à votre chef qui veut une victoire idéologique, mais à quel prix !

Je pense aux millions de Français qui attendent autre chose qu'une vengeance, qu'une régression. Je pense à mes enfants, à mes petits-enfants, et je suis déterminé plus que jamais à m'opposer à ce texte scélérat !

JEAN-JACQUES MIRASSOU, SÉNATEUR DE LA HAUTE-GARONNE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Il y a deux conceptions de la société : le clivage est le même qu'en 1936 sur les congés payés et sur les 40 heures ! Mme Parisot s'impatiente... Il ne fera pas bon être peu qualifié et entrer sur le marché du travail à 16 ou 17 ans, ou avoir un parcours chaotique : tous ceux-là seront les victimes de votre projet.

L'article premier A du projet de loi invoque la répartition : pur affichage ! Pourtant, notre République avait les moyens d'imaginer une solution qui préserve les acquis du CNR. Vous avez voulu expédier le débat, sur les injonctions de M. Sarkozy et de Mme Parisot. Vous n'avez guère rassuré les Français. Tant que nous pourrons nous exprimer, nous combattons ce projet inique, qui va à contre-courant de l'Histoire et qui ne garantit pas l'avenir.

MICHÈLE ANDRÉ, SÉNATRICE DU PUY-DE-DÔME, POUR EXPLICATION DE L'ARTICLE 6

Je parle au nom de la Délégation aux droits des femmes, qui a adopté neuf recommandations. La troisième demande des études d'impact. Mme Zimmermann, mon homologue à l'Assemblée nationale, avait demandé que le projet de loi fasse une place à part aux femmes.

Mme Grésy, du COR, lui a répondu que rien n'obligeait d'aligner recul de l'âge légal et recul de l'âge de la retraite à taux plein et proposait de rester à 65 ans pour tous ceux qui sont éligibles au minimum contributif.

Je ne comprends pas par quel calcul vous arrivez à l'estimation de 3,5 milliards, monsieur le ministre.

BARIZA KHIARI, SÉNATRICE DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Monsieur Virapoullé, vous n'avez pas le droit de nous accuser de pousser les jeunes à manifester. Vous craignez la jonction entre la jeunesse et le mouvement social. Est-ce nous qui proposons une réforme si impopulaire ?

Retirez votre projet et il n'y aura pas de manifestations ! Vous y viendrez par choix ou par nécessité !

La droite est décomplexée, elle brise les tabous : vous supprimez un acquis social majeur, sans mesurer les galères que cela implique pour nos concitoyens. Vous démantelez notre vivre-ensemble. Les femmes sont déjà pénalisées et devraient patienter jusqu'à 67 ans ? Quelle injustice ! Vous découvrez l'inégalité salariale et voulez faire une loi, encore une, mais cela ne suffira pas. Vous rajoutez de l'injustice à l'injustice. Nous voterons contre cet article, contre la vie de galère que vous proposez aux Français, dominés par les lois du grand casino mondial. Vous avez accusé Pierre Mauroy d'être nostalgique.

Il voulait changer la vie, celle des ouvriers d'abord, pour leur donner un espoir de vie. Nous sommes ses héritiers et nous ne renonçons pas à changer la vie. Alors votre réforme, c'est non, dix mille fois non !

JEAN-PIERRE SUEUR., SÉNATEUR DU LOIRET, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Je ne comprends pas que vous ne compreniez pas à quel point cette mesure est profondément rejetée. Mme Panis disait à France Inter qu'elle était déçue. C'est évident ! Il y a quelques mois, je ne pensais pas que vous proposeriez 67 ans. Je vois bien que vous êtes gênés !

Cette réforme est injuste. Les bénéficiaires du bouclier fiscal contribueront à hauteur de 500 à 700 euros par an : c'est dérisoire. Si on doublait ou triplait cette contribution, ce qui ne les gênerait nullement, il ne serait plus besoin de passer à 67 ans ! D'autres choix existent, chacun le sait !

Il y a des métiers pénibles ; cela doit ouvrir des droits. Il est impossible de rester jusqu'à 67 ans dans certains emplois. Dans le Pas-de-Calais, où je suis né, dans le Nord, où j'ai vécu, dans le Loiret, où je suis élu, ils sont nombreux à le refuser. Je ne vais pas faire de la récupération, comme M. Virapoullé, mais dire ce qui se passe. Vos manoeuvres procédurales n'auront pas suffi à vous permettre d'annoncer le vote des 67 ans durant le journal de 20 heures ; votre cynisme est intolérable ! Vous vouliez décourager les manifestants. Ceux qui iront manifester demain ne tolèrent pas ce mépris !

DAVID ASSOULINE, SÉNATEUR DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

M. Virapoullé théâtralise. Si nous mettons autant de conviction dans ce débat, c'est que les choses sont sérieuses. Nous voulons réformer notre système. La retraite, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Nous voulions croire qu'il peut y avoir un débat ici, au Sénat, comme il y aurait dû en avoir à l'Assemblée nationale, comme avec les syndicats, qui ne demandaient qu'à négocier ! Il manque 45 milliards ; nous étions prêts à chercher ensemble, sans a priori, des solutions justes. Votre système repose sur les salariés ; aujourd'hui, le capital ne cesse de grossir au détriment des salaires.

C'est ce capital que nous voulons toucher, pas les PME, pas les titulaires d'un livret A, mais les stock-options, les retraites chapeau, les salaires différés. Mais vous ne voulez pas toucher à ceux qui financent votre parti !

Vous n'avez trouvé que 20 milliards : il en manque 25 ! Vous mettez le système en danger. Avec notre projet, les 45 milliards sont là !

Vous n'avez fait que de la communication ! Pourquoi examiner les articles 5 et 6 avant l'article premier, sinon pour manipuler les manifestants ? Nous serons là, jour et nuit, pour lutter contre ces manoeuvres !

JEAN DESESSARD, SÉNATEUR DE PARIS, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Je n'aurai pas mon brio habituel, je suis accablé. Nous aussi, monsieur Maurey, nous sommes contre le bouclier fiscal, mais vous l'avez voté ! Pas nous ! J'espère que demain, vous ne regretterez pas d'avoir voté cette réforme ; nous, c'est ce soir que nous ne la voterons pas.

Monsieur Virapoullé, entendez-vous, à La Réunion, la souffrance des gens qui en ont marre ? Croyez-vous qu'ils vont accepter de subir, subir encore quand les banques font des profits, que les patrons s'enrichissent ? S'il y a des débordements, ce sera d'abord la faute de la précarité, mais ce sera aussi la vôtre !

Pourquoi avoir refusé le référendum ? Vous parlez d'obstruction mais vous avez recouru au scrutin public pour repousser l'amendement de Mme Panis, de l'UMP. C'est impensable de verrouiller à ce point le débat ! Le Parlement ne joue pas son rôle quand tout est bloqué par l'Élysée !

On a l'impression que c'est la droite qui défend les acquis sociaux ! Alors que c'est la gauche et la mobilisation populaire qui les ont arrachées toujours. Au XXI^e siècle, on en est encore là : il faut faire la grève pour obtenir quelque chose ! On nous dit que les jeunes payent les retraites des aînés. Qu'on nous dise aussi qu'on va leur permettre de travailler, eux qui pourraient ainsi payer des cotisations !

Je remercie le groupe CRC-SPG de nous avoir parlé des professions qui allaient être pénalisées, qui souffrent, qui ne peuvent tenir jusqu'à 67 ans ! Les articles 5 et 6 sont anti-sociaux, anti-écologiques, anti-démocratiques. Les sénateurs Verts voteront contre.

PIERRE-YVES COLLOMBAT, SÉNATEUR DU VAR, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Quelle société êtes-vous en train de construire au nom du bon sens et de l'arithmétique ? Depuis la Libération, la productivité du travail a explosé, ce qui a permis de réduire le temps de travail. Votre politique économique organise le sous-emploi. Vous incitez à travailler plus longtemps, tout en laissant exploser le chômage. Mais vous voulez donner des gages au marché car c'est lui qui finance notre économie, depuis vos réformes néolibérales ! On sait que la réforme ne règlera rien mais qu'importe : on continue à emprunter ! Vous dites que nous sommes des nostalgiques du passé. Mais quel avenir proposez-vous ? Les socialistes ne changent rien ? Nous n'avons pas changé beaucoup, mais peut-être faut-il rompre avec certaines habitudes. Votre camarade, votre collègue Maurey, a dit que les centristes allaient voter ce texte la mort dans l'âme. Cela m'a rappelé le mot d'un gaulliste historique, le général de Larminat, dont j'aime bien les Chroniques irrévérencieuses : « la mort dans l'âme, c'est encore là que la mort fait le moins mal »!

FRANÇOISE CARTRON, SÉNATRICE DE LA GIRONDE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 6

Je ne sais si ce vote est attendu mais il est redouté par tous les salariés qui vont devoir travailler plus pour profiter moins. Je pense aussi à toutes ces femmes qui seront pénalisées par cette réforme. Est-ce acceptable ? Leur faut-il subir une double peine ? Ne faudrait-il pas plus de justice pour toutes celles qui ont souffert durant leur vie professionnelle ? Demain, une majorité de Français vous diront leur colère dans la rue, colère de n'avoir pas été entendus, alors qu'il y a tant d'argent indécent dans ce pays. Je ne voterai donc pas cet article.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants 338

Nombre de suffrages exprimés 333

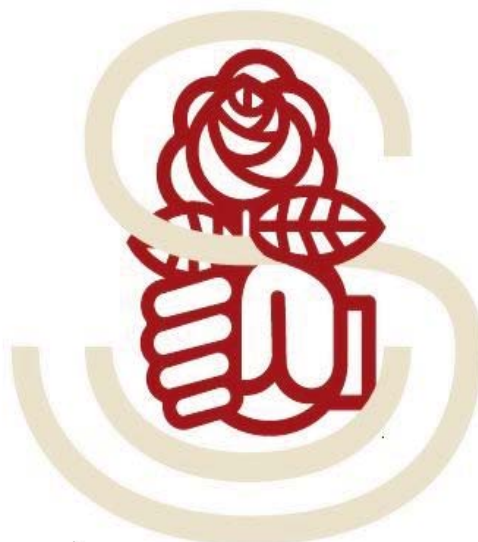
Majorité absolue des suffrages exprimés 167

Pour l'adoption 174

Contre 159

Le Sénat a adopté.

(Applaudissements à droite ; huées à gauche)



Groupe Socialiste du Sénat

Le Bulletin du Groupe socialiste du Sénat

avec la participation des collaborateurs du groupe

Coordination : Nicolas BOUILLANT

AÏCHA KRAÏ

Secrétaire de rédaction - publication - réalisation et conception

Contact : 01 42 34 38 51 Fax : 01 42 34 24 26 - a.krai@senat.fr

Site du groupe socialiste : <http://www.senateurs-socialistes.fr/>

Reprographie : Sénat